

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-douzième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 22 avril 2022, à 9 heures 30 minutes, par vidéoconférence.

MEMBRES PRÉSENTS

Julien Pierre Arsenault	Agent de recherche et de planification à la Faculté des sciences de l'éducation
Isabelle Boutin	Étudiante, représentante de l'École des sciences de la gestion
Étienne Beaulieu	Étudiant, représentant des groupes étudiants
Myriam Bravo	Étudiante, représentante des groupes étudiants
Jean-François Connolly-Gingras	Conseiller à la santé globale de la communauté étudiante, Services à la vie étudiante
Frédéric Gagnon-Girard	Étudiant, représentant de la Faculté des sciences humaines
Jean Horvais	Professeur, Département d'éducation et formation spécialisées
Doris Jeannotte	Professeure, Département de mathématiques
Lotfi Khribi	Chargé de cours, Département de mathématiques
Neko Likongo	Directeur du Service des relations internationales et diplomatiques
Jeanne Morissette	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
Chloé Mireault	Étudiante, représentante de la Faculté de science politique et de droit
Jean-Christian Pleau	Vice-recteur à la Vie académique (président)
Sylvie Quéré	Directrice des Services de soutien et de développement académiques
Jasmin Roy	Directeur des Services à la vie étudiante

MEMBRES ABSENTS

Kathy Bates	Étudiante, représentante de la Faculté des sciences
Lucia Flores Eschaiz	Étudiante, représentante de la Faculté de science politique et de droit
Antoine Goutier*	Directeur du Bureau de l'évaluation et de l'analyse financières
Ariane Spenard-Bourdua	Étudiante, représentante de la Faculté de communication
Amélie Tardif	Étudiante, représentante de l'École des sciences de la gestion

* Absence motivée

OBSERVATRICE, OBSERVATEURS PRÉSENTS

Stéphanie Gadoury	Directrice des Services-conseils aux Services à la vie étudiante
Jonathan Giguère	Directeur du Bureau des affaires étudiantes aux Services à la vie étudiante
Alexandre Lamarre	Directeur du Bureau des activités sportives aux Services à la vie étudiante

SECRETARIAT DES INSTANCES

Jean-Philippe Gingras	Directeur
Simon Bossé-Pelletier	Chargé d'instances

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean-Christian Pleau préside la séance et monsieur Jean-Philippe Gingras agit à titre de secrétaire, assisté de monsieur Simon Bossé-Pelletier, chargé d'instances.

Le vice-recteur à la Vie académique souhaite la bienvenue aux membres et personnes observatrices. Il annonce que le Comité recevra Viviane Ellis pour la présentation du point 2.1, Présentation du protocole de postvention.

1. Points statutaires**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Isabelle Boutin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2022

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par Jean-Christian Pleau, appuyée par Isabelle Boutin, le procès-verbal de la 171^e assemblée ordinaire tenue le 21 janvier est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

1.3 Affaires en découlant

Aucun point n'est soulevé.

2. Présentation

2.1 Présentation du protocole de postvention (Annexe CVE-172-2.1)

Le président accueille Viviane Ellis, conseillère en développement organisationnel, volet santé psychologique.

Elle débute sa présentation en rappelant ce qu'est la postvention, soit l'ensemble des interventions déployées et adaptées aux personnes ainsi qu'aux collectivités touchées lorsqu'un décès par suicide survient, afin de les soutenir adéquatement. Le protocole met en œuvre différentes actions dans le but de répondre aux ondes de choc reliées à ces drames.

L'intervenante présente ensuite les groupes visés lorsque survient un tel événement, puis elle explique la structure mise en place par l'Université. D'une part, le comité de coordination élargi, qui se rencontre une fois par année et qui joue un rôle de consultation et d'information. D'autre part, le comité de coordination, qui est plus restreint, afin de répondre efficacement lorsqu'un suicide ou un comportement suicidaire survient.

Le président invite les membres à poser des questions.

Le directeur des Services à la vie étudiante tient à rappeler l'importance des associations étudiantes dans ce processus. Il faut que la collectivité soit mobilisée rapidement en cas de drame. Le vice-recteur à la Vie académique ajoute que dans de telles situations, tout le monde veut réagir et que les premiers gestes instinctifs ne sont pas toujours les bons selon les spécialistes, d'où l'importance de la mise en place du protocole postvention.

Un membre étudiant salue la mise en place du Protocole, mais rappelle que la prévention demeure primordiale. Il souhaiterait une meilleure accessibilité et plus de ressources psychosociales. La directrice des Services-conseils aux Services à la vie étudiante souligne que depuis le mois d'avril, la communauté étudiante a la possibilité d'obtenir jusqu'à cinq consultations individuelles (plutôt que trois auparavant). De plus, ce service est accessible dans les 24 à 48 heures. Le vice-recteur à la Vie académique ajoute que l'Université a déployé un plan en santé mentale et qu'il y a une volonté de faire le maximum avec les ressources disponibles. Néanmoins, l'Université ne peut remplacer le système de santé. Le rôle de l'Institution est donc de diriger les personnes vers les bonnes ressources externes le moment venu.

Le président remercie Viviane Ellis pour sa présentation et celle-ci quitte la séance.

3. Sujets pour adoption

3.1 Tableau des nominations

Le tableau des nominations est présenté aux membres avec, y figurant, le nom des personnes désignées dans les derniers jours.

Le vice-recteur à la Vie académique invite les membres étudiantes, étudiants à transmettre les nominations qui permettraient de pourvoir certains autres postes, le cas échéant.

Une membre étudiante propose la nomination de Abir Ait Goute, étudiante au premier cycle en sexologie, en remplacement d'un autre étudiant, sur le Comité institutionnel sur les relations interethniques.

RÉSOLUTION 2022-CVE-868

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-172-3.1;

ATTENDU la composition du Comité sur l'apprentissage et la recherche telle qu'indiquée dans le document Présentation de la structure de gouvernance du Vice-rectorat aux systèmes d'information, déposé au Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016;

ATTENDU les postes vacants au Comité sur l'apprentissage et la recherche;

ATTENDU la désignation d'Émile Brassard par l'Association facultaire étudiante de science politique et droit pour siéger à ce comité;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Christian Pleau, appuyé par Étienne Beaulieu, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME Émile Brassard, étudiant au programme de maîtrise en science politique, à titre de membre représentant les étudiantes, étudiants de deuxième cycle, pour un mandat prenant effet le 22 avril 2022 et se terminant le 31 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-CVE-869

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-172-3.1;

ATTENDU la Politique n° 28 sur les relations interethniques, et plus particulièrement l'article 7.4;

ATTENDU la résolution 2021-CVE-852 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 29 janvier 2021 recommandant au Conseil d'administration la nomination de membres étudiantes, étudiants du Comité institutionnel sur les relations interethniques;

ATTENDU que des postes de membres étudiantes, étudiants de premier cycle au sein du Comité institutionnel sur les relations interethniques sont vacants;

ATTENDU la recommandation effectuée en séance par les membres étudiantes et les membres étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Christian Pleau, appuyé par Étienne Beaulieu, que le Comité de la vie étudiante :

INVITE la rectrice à recommander au Conseil d'administration la nomination de la personne suivante à titre de membre du Comité institutionnel sur les relations interethniques, pour un mandat de deux ans débutant le 29 avril 2022 et se terminant le 28 avril 2024 :

- Madame Abir Ait Goute, étudiante au programme de baccalauréat en sexologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-CVE-870

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-172-3.1;

ATTENDU la création du Protocole institutionnel de postvention de l'UQAM au mois de janvier 2022, découlant d'une exigence du Plan d'action en santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026;

ATTENDU les postes vacants au Comité postvention;

ATTENDU les désignations des associations étudiantes facultaires;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Christian Pleau, appuyé par Étienne Beaulieu, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité postvention :

- Mariama Dioum, étudiante au programme de maîtrise en science politique;
- Élisabeth Duboc, étudiante au programme de maîtrise en science de la gestion (responsabilité sociale et environnementale).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Augmentation de la cotisation automatique non obligatoire (CANO) du Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE-UQAM) (Annexe CVE-172-3.2)

Le vice-recteur à la Vie académique invite le directeur du Bureau des affaires étudiantes à présenter l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe.

Un membre étudiant demande quels sont les projets en cours au CSPE-UQAM. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes rappelle que le CSPE-UQAM dispose d'un large éventail de services. En effet, il offre notamment plusieurs bourses aux parents aux études aux prises avec une situation financière précaire et de l'aide alimentaire. Il gère un service de Centre de la petite enfance et il y a une volonté d'augmenter le nombre de places disponibles, en plus de mettre en place une halte-garderie. Enfin, plusieurs activités socioculturelles sont offertes à faibles coûts. Le vice-recteur à la Vie académique ajoute en terminant que la hausse demandée est modeste compte tenu de la longue période écoulée sans augmentation.

RÉSOLUTION 2022-CVE-871

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-172-3.2;

ATTENDU la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants, et plus particulièrement l'article 6.9.1;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion visant l'augmentation de la cotisation automatique non obligatoire (CANO) du Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE) lors de l'assemblée générale du CSPE tenue le 17 février 2022, soit plus de 21 jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2022, traitant de cet avis de motion, comme stipulé à l'article 6.9.1 de la Politique n° 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU le vote tenu en assemblée générale extraordinaire en faveur de l'augmentation de cette CANO;

ATTENDU la volonté du CSPE d'assurer le maintien des services offerts à la communauté des parents étudiants et de développer de nouveaux projets;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par Étienne Beaulieu, appuyé par Jasmin Roy, que le Comité de la vie étudiante :

ENTÉRINE l'augmentation de 0,75 \$ de la cotisation automatique non obligatoire dédiée au groupe d'envergure Comité de soutien aux parents étudiants, pour un montant total de 3,75 \$ par personne étudiante, par trimestre, pour une entrée en vigueur à compter du trimestre d'automne 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Liste des cours avec horaires et locaux (Annexe CVE-172-3.3)

Le vice-recteur à la Vie académique introduit le sujet en expliquant que le dossier soumis en annexe a été initialement présenté à la Commission des études, mais que celui-ci relevait du mandat du Comité de la vie étudiante. Il invite ensuite les membres étudiants à présenter l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe.

Un membre étudiant prend la parole afin d'expliquer les raisons et l'utilité pour les associations étudiantes d'obtenir la liste de l'ensemble des cours avec leur horaire et leur local. Le projet de résolution porte sur la remise de la liste complète des cours donnés à l'UQAM lors de chaque trimestre, incluant d'éventuelles versions mises à jour en cours de trimestre. Le projet de résolution demande également que ces listes incluent l'ensemble des sigles, les locaux, les horaires, le nombre de personnes inscrites ainsi que le département d'attache.

Le membre étudiant indique qu'en l'absence des listes, le rôle des associations en matière d'affaires académiques est complexifié. Lorsqu'il y a une plainte, il est plus difficile de savoir de quelle association étudiante celle-ci relève. De plus, l'absence de listes rend beaucoup plus difficile les levées de cours en période de grève. Les associations étudiantes veulent faire respecter leur mandat de grève sans pour autant semer de la zizanie dans les groupes-cours. Une membre étudiante ajoute que ces incertitudes créent beaucoup de tension étant donné le potentiel d'erreurs. Elle déplore la violence verbale qui en découle.

Le vice-recteur à la Vie académique mentionne qu'il est toujours approprié de se tourner vers son association lors d'une problématique de type académique. Il souligne néanmoins que les informations concernant les cours et les locaux sont publiques et peuvent être trouvées sur le site de l'Université, à la pièce. Dans le cas présent, il est question d'une liste complète pour l'ensemble des facultés. Cette pratique a existé jusqu'en 2018, jusqu'au moment de la grève du SEUQAM en a empêché la production. Le vice-recteur à la Vie académique fait part d'un certain malaise face
Comité de la vie étudiante du 22 avril 2022

à l'argumentaire lié aux levées de cours. Il rappelle qu'au départ, les étudiantes, étudiants ont fait valoir que ces listes étaient utiles pour rejoindre leurs membres et faciliter la communication. Il rappelle que les grèves ne sont encadrées par aucun règlement ou loi et que la Direction n'a pas le mandat de participer à l'organisation des grèves. Par ailleurs, il indique que la logistique d'attribution des espaces est un enjeu de gestion opérationnelle. Enfin, il souligne qu'il y a également un enjeu concernant la sécurité des personnes. À titre d'exemple, il est soulevé que la diffusion publique d'une telle liste permet de savoir précisément le lieu et l'heure où se situe le personnel enseignant ou toute autre personne du groupe-cours. Dans le cas d'une personne en situation de violence conjugale, par exemple, ceci peut être particulièrement problématique. Il y a une préoccupation à faire en sorte que cette information ne soit accessible qu'aux personnes concernées.

Des membres étudiantes, étudiants rappellent que les listes sont essentielles pour les tournées de classes en début de trimestre. Bien qu'il soit possible de trouver ces informations à la pièce, il est très laborieux de constituer des listes du côté étudiant. Également, il est dit que des établissements collégiaux transmettent ce type d'information sans que cela ne pose problème. Ils poursuivent en soulignant qu'au sein de l'École des sciences de la gestion, des cours ont été interrompus alors qu'ils ne devaient pas l'être, ce qui a mené à des tensions. Enfin, il est précisé que les associations étudiantes respectent la confidentialité de ces listes au même titre que celle qui s'applique à leur liste de membres.

En ce qui a trait aux problèmes académiques, des membres étudiantes, étudiants affirment que l'absence de liste ne permet pas aux associations étudiantes d'être proactives. Bien souvent, lorsqu'il y a plainte, des vérifications plus larges sont effectuées. Des doutes sont émis quant à la charge de travail que la production des listes peut engendrer. Un membre étudiant demande ensuite si la charge de travail est plus grande pour les Services à la vie étudiante sans la distribution de cette liste considérant les débordements qui peuvent en découler.

Il est ajouté qu'il y a matière à réflexion à propos de possibles fuites de ces listes sur les réseaux sociaux. Malgré tout, un ou deux actes répréhensibles ne devraient pas pénaliser l'ensemble de la communauté. Puis, il est demandé s'il y a eu des impacts positifs depuis les deux dernières années, découlant du fait que les associations n'aient plus accès aux listes.

Le directeur des Services à la vie étudiante précise qu'il n'était pas en poste au moment où les listes étaient fournies. Il souligne néanmoins avoir pris connaissance de situations malheureuses datant de l'époque où les listes étaient produites. Il rappelle que les cours sont disponibles en ligne et qu'à sa connaissance aucune université ne produit ce type de document spécifique pour les associations étudiantes. La directrice des Services de soutien et de développement académiques affirme pour sa part qu'elle a fait une grande partie de sa carrière à l'UQAM et qu'il y a toujours eu des heurts lors de grèves, malgré la disponibilité de la liste. Elle ajoute qu'un cours n'est pas nécessairement commandé par seulement un programme. Il s'agit du premier programme qui fait la commande qui en devient commanditaire. De plus, en cas de problème dans un cours, c'est le département responsable de ce cours qui doit être interpellé et non le programme. Donc, même si les listes étaient disponibles, le problème demeure en ce qui concerne les plaintes d'ordre académique. En réponse à la membre étudiante qui mentionnait l'importance des tournées de classes en début de trimestre, elle fait valoir que d'autres moyens de communication peuvent être utilisés, comme par exemple le courriel ou l'installation de kiosques.

Des membres étudiantes, étudiants reconnaissent qu'il y aura toujours des tensions en période de grève, l'objectif étant de les réduire par l'obtention de cette liste. Concernant les envois courriel, ceux des associations étudiantes sont souvent noyés dans l'abondante correspondance que la communauté étudiante reçoit chaque trimestre. Également, le caractère essentiel des tournées

de classe est souligné afin de sensibiliser les nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants aux différentes structures de l'Université.

La directrice des Services de soutien et de développement académiques dit comprendre les enjeux de mobilisation, mais invite néanmoins les associations étudiantes à trouver d'autres moyens de contacter leurs membres considérant la nouvelle réalité des cours hybrides et à distance. Il lui est répondu qu'il n'y a pas volonté de trouver de nouvelles avenues et que l'absence de listes n'a produit aucun impact positif.

Le vice-recteur à la Vie académique constate qu'il y a désaccord sur la question, mais la discussion a néanmoins permis de prendre connaissance des arguments de chacune, chacun.

Le directeur du Secrétariat des instances indique que le Comité de la vie étudiante ne peut mandater un vice-recteur, tel que libellé dans le projet de résolution. Les membres conviennent de modifier le verbe « mandate » par « demande ».

Le vote est demandé pour le projet de résolution tel que modifié.

MEMBRES ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

MEMBRES INSTITUTIONNELLES, INSTITUTIONNELS

Pour : 0

Contre : 6

Abstentions : 3

La résolution ne réunissant pas la double majorité, la proposition est rejetée.

4. Sujets pour discussion

4.1 Assurances collectives pour les étudiantes et étudiants (verbal)

Le vice-recteur à la Vie académique invite une personne étudiante à s'exprimer sur la question des assurances collectives pour les étudiantes, étudiants.

Un membre étudiant prend la parole afin de demander si l'instance a toujours quorum. Un comptage est effectué et la perte du quorum est constatée.

Le vice-recteur à la Vie académique déclare que les discussions doivent donc cesser et la rencontre se terminer. Il en profite pour souhaiter une bonne fin de trimestre à toutes, tous.

5. Points d'information

5.1 Information du président

Le point n'a pas été traité.

5.2 Informations générales

Le point n'a pas été traité.

5.2.1 Bilan des activités du Comité de financement des projets étudiants (Annexe CVE-172-5.2. 1)

Le point n'a pas été traité.

5.2.2 Bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (Annexe CVE-172-5.2.2)

Le point n'a pas été traité.

5.2.3 État de la situation pandémique [À CONFIRMER]

Le point n'a pas été traité.

5.2.4 Bac alimentaire

Le point n'a pas été traité.

5.3 Registre des suivis (Annexe CVE-172-5.3)

Le point n'a pas été traité.

6 Divers

Le point n'a pas été traité.

7 Dépôt de documents

D.1 Calendrier des instances 2022-2023 et 2023-2024

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 50 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

Le président

Le secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXX 2022.

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent soixante-douzième assemblée ordinaire, le 22 avril 2022 à 9 heures 30

1. Points statutaires

- 1.1 Ordre du jour
- 1.2 Procès-verbal de la 171^e assemblée ordinaire du 21 janvier 2022
- 1.3 Affaires en découlant

2. Présentation

- 2.1 Présentation du protocole de postvention
[Invitée : Viviane Ellis, conseillère en développement organisationnel, volet santé psychologique]

3. Sujets pour adoption

- 3.1 Tableau des nominations
- 3.2 Augmentation de la cotisation automatique non obligatoire (CANO) du Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE-UQAM)
- 3.3 Liste des cours avec horaires et locaux

4. Sujets pour discussion

- 4.1 Assurances collectives pour les étudiantes et étudiants (verbal)

5. Points d'information

- 5.1 Information du président
- 5.2 Informations générales
 - 5.2.1 Bilan des activités du Comité de financement des projets étudiants
 - 5.2.2 Bilan des activités du Comité de reconnaissance des groupes étudiants
 - 5.2.3 État de la situation pandémique [À CONFIRMER]
 - 5.2.4 Bac alimentaire

5.3 Registre des suivis

6. Divers

7. Dépôt de documents

Calendrier des instances 2022-2023 et 2023-2024

Prochaine rencontre : le vendredi 21 octobre 2022